

ZAC de la Combe Saragosse - Travaux d'aménagement primaires - Réseau de distribution d'eau potable

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 7 novembre 1988, le Conseil Municipal a approuvé le bilan révisé, actualisé au 31 décembre 1987, des travaux d'aménagement.

La participation de la Ville pour les travaux d'aménagement primaires et notamment pour la construction du réseau de distribution d'eau potable a été fixée à 104 570 F. Cette dépense n'ayant pas été prise en compte dans le budget primitif 1989 du Service des Eaux, il convient de voter au budget supplémentaire un crédit correspondant dont le montant sera prélevé sur les disponibilités du Service des Eaux.

Après avis favorable unanime de la Commission n° 16, le Conseil Municipal est invité à voter en dépenses au budget supplémentaire de l'exercice courant du Service des Eaux, un crédit de 104 570 F au chapitre 892/2361 code projet 000121 code service 30700 qui permettra d'honorer l'engagement pris le 7 novembre dernier.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est décidé ainsi à l'unanimité.